



PICK'INFOS

Septembre 2021

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

Fax : 04 74 70 87 19

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne

Bonne rentrée à nos écoliers !

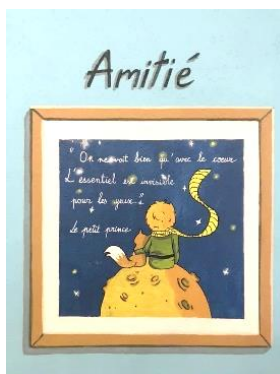
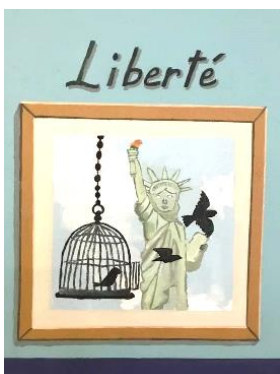
Ce sont 294 enfants, 208 à l'école Les Echaras (143 en élémentaire et 65 en maternelle) et 86 à l'école Les Trois Collines (48 en élémentaire et 38 en maternelle) qui ont repris le chemin de l'école en ce mois de Septembre.



Cette année, les enfants de l'école Les Echaras ont pu découvrir un préau soigneusement nettoyé et rénové dans la cour du haut. En effet, début Juillet, le préau a été nettoyé par le Service Technique, puis de jeunes bessenais ont réalisé une fresque avec l'aide d'une artiste peintre, dans le cadre des Chantiers Jeunes. Cette magnifique fresque illustre neuf valeurs proposées par l'équipe enseignante: Laïcité, Fraternité, Egalité, Liberté, Respect de la nature, Amitié, Tolérance, Partage, Effort. Un espace d'expression en peinture tableau complète cette fresque, et permettra également aux jeunes artistes de révéler leurs talents.

Sur un autre plan, c'est tout l'équipement informatique des classes élémentaires qui a été renouvelé cet été également, avec trois PC neufs par classe, ainsi qu'un autre pour chaque enseignant, sans oublier la création d'un réseau wifi. Ce projet sans précédent dans l'histoire de l'école a bénéficié d'une aide du gouvernement dans le cadre du plan de relance. C'est ce même plan qui permettra d'équiper également entièrement l'école des Trois Collines dans les prochaines semaines. Une belle opportunité pour développer des compétences devenues indispensables.

Bonne réussite scolaire à tous !



Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 14 Septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MICOLON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, PINET, TULOUP, MALIGEAY,

Absents : C. FOUILLET,

Excusés avec pouvoir : M. HYVERNAT (pouvoir à MO FERRIERE), D. VICENTE (pouvoir à B. PINET)

La séance est ouverte à 19 h 30.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté par 16 voix pour et 2 voix contre (Jacques Maligeay/Corinne Tuloup).

Bernard Pinet est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 09/2021DE01 : Retrait de la délibération n° 06/2021DE02 du 22/06/21 et signature d'une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA

Suite à la délibération n° 06/2021DE02 en date du 22 juin 2021 concernant la signature d'une convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA et à différentes remarques relatives au projet de cette convention, Madame le Maire propose au conseil municipal de retirer cette délibération et de délibérer à nouveau sur la signature de cette convention

De fait, elle rappelle brièvement le contexte dans la mesure où l'ensemble du conseil municipal a déjà eu plusieurs présentations complètes du projet, notamment à l'occasion du conseil du 22/06/2021. Suite au décès de Mme Bernard Leullion de Thorigny, la congrégation religieuse héritière de sa propriété n'a pas vocation à conserver ces tènements et a pris la décision de les mettre en vente. Les enjeux pour la commune sont nombreux :

1/ Préservation de la silhouette du village de Bessenay,

2/ Création de nouveaux logements à destination notamment des primo accédants et seniors, tout en évitant une urbanisation intense,

3/ Etude des besoins de nouveaux espaces collectifs,

4/ Préservation indispensable des espaces dédiés à l'agriculture.

L'acquisition de cette propriété permettrait à la commune de satisfaire aux 4 objectifs ci-dessus.

Pour soutenir la commune dans ce projet, la commune s'est rapprochée d'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes), organisme public ayant pour vocation d'aider les communes par la mise en place de stratégies foncières. L'EPORA recycle du foncier et contribue à la production diversifiée de logements et intervient à l'échelle régionale sur les départements de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme du nord Isère et du Rhône (hors métropole). De nombreuses communes font d'ailleurs état d'expériences réussies avec cet organisme (Tarare, Saint Laurent de Chamousset...) ou en cours (Courzieu).

Ainsi, l'EPORA propose à la commune de Bessenay et à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) la signature d'une convention de veille et de stratégie foncière. Dans le cadre de cette dernière, les collectivités et l'EPORA assurent une veille foncière. L'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires, à la demande de la collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. Il réalise alors le portage financier et patrimonial des biens et s'engage à les céder à la collectivité, ou à l'opérateur qu'elle désigne, au terme d'un délai convenu. La convention serait prévue pour une durée de 6 ans.

Ce partenariat avec l'EPORA permettrait à la commune de prendre le temps de mener une réflexion sur un projet en cohérence avec les enjeux communaux, de maîtriser l'aménagement des tènements et de préempter sans endetter la commune, EPORA se substituant à la collectivité.

19h40 arrivée de Carole Fouillet

Jacques MALIGEAY s'interroge sur le fait que cette délibération comprend deux sujets distincts à approuver en même temps, d'une part le retrait de la délibération adoptée le 22/06/21 et d'autre part l'approbation à nouveau de cette convention. Madame le Maire lui indique que ce procédé est légalement possible, les deux décisions étant induites.

20 h 00 arrivée de Delphine Vicente

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre :

- Retire la délibération n°06/2021DE02 en date du 22 juin 2021,
- Approuve la signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre l'EPORA, la commune de Bessenay et la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Délibération n° 09/2021DE02 : EPORA, création d'un périmètre d'étude et de veille renforcée

Suite au vote ce jour de la délibération 09/2021DE01, Madame le Maire indique qu'il convient de demander à l'EPORA de procéder à la création d'un périmètre d'étude et de veille renforcée et propose que celui-ci porte sur les parcelles C546, 547 et 548 du tènement immobilier Bernard Leullion de Thorigny et soit réalisé dans l'objectif de la création de logements, voire d'espaces communaux dans le respect du patrimoine bâti existant.

Mme le Maire indique que cette délibération est proposée au conseil municipal dans un souci de transparence mais qu'elle n'a aucune obligation légale suite à l'adoption de la délibération 09/2021DE01. Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre, approuve la création de ce périmètre.

Délibération n° 09/2021DE03 : Acquisition des parcelles C1581 et C1583 pour régularisation de l'allée des Lavandières

Daniel Lombard indique qu'il convient de procéder à une régularisation cadastrale par l'acquisition du terrain d'emprise de l'allée des Lavandières, appartenant pour partie à ce jour à des propriétaires privés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle C 1583 d'une surface de 116 m², pour la somme de 1 €, ainsi que la parcelle C 1581 d'une surface de 52 m², pour la même somme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles.

Délibération n° 09/2021DE04 : CDG69, adhésion aux missions pluriannuelles proposées dans le cadre de la convention unique

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion 69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

La collectivité bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre ces missions au travers de la convention unique proposée par le CDG69.

Délibération n° 09/2021DE05 : Recrutement pour accroissement temporaire d'activités

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des différents protocoles sanitaires mis en place, les besoins en main d'œuvre liés au nettoyage et à la désinfection des locaux ont fortement augmenté, Madame le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activités.

Délibération n° 09/2021DE06 : Tarifs 2021 du restaurant scolaire

David Croci indique qu'il convient de définir les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021/2022. Suite au bilan réalisé sur l'année scolaire 2020/21, 17 734 repas ont été servis représentant une dépense totale de 116 244.00 €. Cette dépense s'équilibre par la participation des familles à hauteur de 82 043.00 € et une participation de la commune pour 34 201.00 €. Le coût de revient d'un repas s'élève à 6.55 €.

Les tarifs n'ont pas augmenté en 2020 en raison de la crise sanitaire ; une augmentation de 5 cts du coût du repas pour suivre l'évolution générale des prix est proposé cette année, portant le coût des repas ainsi qu'il suit :

- | | |
|--------------------------|--------|
| - Menu Enfant | 4.65 € |
| - Menu Adulte | 6.30 € |
| - Menu « régime » enfant | 3.00 € |

Jacques Maligeay demande la différence de coût entre les repas cuisinés sur place et les repas achetés à un prestataire extérieur. L'année 2020/2021 ayant combinée ces 2 pratiques, ce calcul n'a pas été réalisé ; toutefois, le calcul du coût de revient sur l'ensemble de l'année semble indiquer que les coûts des 2

fonctionnements seraient similaires, la réduction des coûts de personnel équilibrant l'augmentation des denrées.

Le conseil municipal, appelé à se prononcer, approuve à l'unanimité les tarifs tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 09/2021DE07 : Créances irrécouvrables

Daniel Lombard fait état des produits irrécouvrables sur le budget, pour un montant de 9.80 € sur les exercices 2020 et 2021. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'admission en non-valeur de ces créances.

Délibération n° 09/2021DE08 : Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un musicien intervenant en milieu scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, l'école Les Echaras de Bessenay bénéficie d'un musicien intervenant dans les classes auprès des élèves.

Ces interventions ont été assurées par le CFMI pendant deux ans et le sont désormais par l'association Le Grand Wahzou. Pour l'année 2020/2021, 60 heures d'intervention ont été réparties entre les différentes classes permettant au plus grand nombre d'en profiter.

Ces interventions ont donné entièrement satisfaction et de fait l'école Les Echaras souhaiterait prolonger ce partenariat pour l'année 2021/2022. Ce dernier représente pour la commune un coût annuel de 2 520 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de ce partenariat tel qu'indiqué ci-dessus.

Délibération n° 09/2021DE09 : Convention de répartition des charges dans le cadre de l'ACM

Suite à la dénonciation de la convention de partenariat avec la MJC de l'Arbresle pour l'accueil collectif de mineurs et le centre de loisirs sans hébergement, la commune a mis en place une organisation communale pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire pour les enfants de 3 à 11 ans à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

Madame le Maire rappelle que cette organisation comprend un accueil périscolaire les matins et soirs des jours scolaires ouvert aux enfants scolarisés à l'école des Echaras, un accueil périscolaire les mercredis et un accueil extrascolaire (pendant les vacances scolaires) ouvert à tous les enfants. Les familles des communes de Bessenay, Bibost et St Julien sur Bibost sont toutefois prioritaires pour inscrire leurs enfants et bénéficient de tarifs préférentiels. Afin de définir la participation financière de ces communes ainsi que les modalités d'accueil de leurs enfants, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention.

Délibération n° 09/2021DE10 : CCPA, convention de partage de services pour l'entretien des abords des chaussées

Jérôme Micolon rappelle que les communes ont la possibilité de réaliser des prestations d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire grâce à leurs services internes dans la mesure où le dispositif relève d'une bonne organisation et de rationalisation des services.

De fait, il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, la signature d'une convention avec la CCPA organisant le partage de ces services pour l'entretien des abords des chaussées et les modalités de remboursement.

Délibération n° 09/2021DE11 : Rapport sur le prix et la qualité du service déchets 2020

Le service des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix que le maire de chacune des communes membres de la CCPA doit présenter à son conseil municipal.

Daniel Lombard communique la synthèse des éléments marquants de l'année 2020 et rappelle en préambule que la compétence déchets comprend :

- La collecte des ordures ménagères,
- Le transfert et l'élimination des ordures ménagères (incinération par le Sytraival),
- La collecte sélective,
- L'exploitation des déchetteries.

Quelques chiffres : 19 959 tonnes de déchets ont été produits en 2020 soit l'équivalent de 520 kg/habitant sur le territoire répartis comme suit :

- 175 kg d'ordures ménagères résiduelles (-2%),
- 50 kg de papiers et emballages recyclables (-2%),
- 37 kg d'emballages verres (+9%),
- 258 kg déposés dans les deux déchetteries avec une revalorisation de 87 % de ces dépôts.

Le service déchets, c'est également un partenariat avec l'association Repa'Ar installée face au siège de la Communauté de Communes à l'Arbresle, qui a vendu 20 tonnes d'objets et le Repair Café à Fleurieux qui répare des objets.

Concernant la commune de Bessenay, deux lieux sont à l'étude pour l'implantation de containers enterrés : La Combe et la montée du col à La Brévenne. Enfin, à noter également, le projet d'agrandissement de la déchetterie de Courzieu, l'objectif étant pour ce site de proposer les mêmes services qu'à Fleurieux. Serait en outre prévue une plateforme d'échange (dépose et/ou échange d'objets en bon état).

Corinne Tuloup demande si le recyclage des masques est envisagé. Daniel Lombard indique que la réflexion a été engagée mais qu'il y a des problèmes de filière pour les recycler. De fait, la CCPA n'a pas souhaité donner suite.

Le rapport est mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal :

- de la requête déposée en justice le 1^{er} août par un administré devant le Tribunal Administratif de Lyon visant l'annulation des délibérations n° 06/2021DE01 et n°06/2021DE02 votées par le conseil municipal le 22/02/21. Suite à cette dernière, la mairie a confié le dossier à un avocat aux fins de représenter la commune de Bessenay dans cette affaire pour un coût de 2 400 € pour le dépôt d'un mémoire en réponse auquel s'ajouteront des honoraires à hauteur de 150 €/h pour tout complément qui s'avérerait nécessaire.

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

Cellules sanitaires : les radiers vont être coulés prochainement ; après le temps de séchage de 3 semaines, les cellules seront installées au parc municipal et rue de la mairie.

Différents travaux de réparation ont été réalisés au niveau des bâtiments de la poste, de l'église, du chalet des jeunes...

Eglise : L'entreprise Everest est intervenue suite à la tempête ; une seconde entreprise, Somai, a également réalisé un diagnostic des fuites.

O Manifestations

- La vogue s'est bien passée : très bonne fréquentation familiale le dimanche. Les forains étaient satisfaits du maintien de la manifestation d'une part et de la fréquentation d'autre part. Seul bémol, la société de sécurité qui avait été engagée pour le week-end n'est pas venue le samedi soir, sans nous avoir prévenu au préalable. La gendarmerie de l'Arbresle, immédiatement contactée, a pu prendre le relais en faisant plusieurs rondes au cours de la soirée.
- Forum des associations : 24 associations étaient présentes ; participation un peu mitigée mais l'organisation dans l'espace du Parc Municipal fausse la comparaison.
- Matinée éco citoyenne : elle a lieu dimanche 19 septembre avec, au départ du Parc Municipal, trois circuits proposés.
- Banquet des aînés : il est prévu le dimanche 03 octobre à la salle polyvalente. Les recherches s'activent pour trouver un traiteur qui pourra servir le repas car les restaurateurs locaux ne peuvent pas assurer le service avec la fourniture de la vaisselle à la salle polyvalente. Ce repas sera soumis à la vérification du passe-sanitaire.
- Accueil des nouveaux arrivants : il aura lieu le samedi 27 novembre.

O Informatique

L'installation des PC à l'école Les Echaras a été faite avant la rentrée scolaire ; quelques ajustements restent à organiser (fourniture d'un lecteur CD externe et de câbles HDMI).

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et la cantine ont été équipés en tablettes pour faciliter la gestion des inscriptions et des présences.

O Voirie

- Les travaux de voirie 2021 sont finis à 95%.
- En remplacement du coussin berlinois à la combe, un dos d'âne a été réalisé.
- Des reprises de trottoirs et de chaussées ont également été effectuées, d'autres seront réalisées fin septembre, dans le centre du village.
- La signalisation horizontale à la charge de la commune sera réalisée prochainement. Nous attendons le planning d'intervention de la société LDV Signalisation.
- Les comptages de véhicules prévus en 2020 seront réalisés dans le courant de l'automne.

- La consultation pour le remplacement du tracteur SAME se poursuit. Un essai par le service technique a été fait avec un tracteur de la société Frédière. L'essai avec un tracteur des établissements Vernay est prévu entre le 20 et 25 septembre.
- Le fauchage sur la RD389 à la Brévenne a été réalisé le 20 septembre ainsi que des mises en sécurité sur des arbres au parc municipal.
- Le gravillonnage à la charge de la commune a été réalisé sur différents chemins. En parallèle, ont été réalisés ceux à la charge de la CCPA ainsi que le balayage.
- Le chemin de la Roue, voirie communautaire, a été repris en partie. Cette voirie n'a pas été choisie par hasard par la CCPA, mais suite au diagnostic établi l'an dernier par ses services.
- En vue de la sécurisation de la RD389 et de l'aménagement du parking dans le hameau de la Brévenne, une note d'opportunité a été réalisée par le département. Deux réunions ont eu lieu ces dernières semaines avec ces services, d'autres suivront dans les prochains mois. Un premier planning prévisionnel a été défini mais reste à valider, à savoir :
 - o Elaboration du cahier des charges pour choix de la maîtrise d'œuvre : fin 2021,
 - o Etudes de conception 2022,
 - o Choix des entreprises début 2023,
 - o Travaux 2023.
 Ces travaux pourront se dérouler en plusieurs phases, en fonction du budget et notamment des subventions.
- Réalisation des travaux chemin des Gouttes par l'entreprise Perret entre octobre et novembre.

O Communication

- Site internet : Après quelques semaines d'arrêt cet été la commission a repris son travail sur le site internet. Concernant les données, chaque membre de la commission a bien avancé et l'équipe de l'agence de communication digitale a, de son côté, travaillé sur la maquette.
- Affichage : Des panneaux pour l'expression libre ont été installés au village, à la Brévenne, la Combe et à la Giraudière.
- Calendrier Pick'assos : Le calendrier annuel des manifestations a été préparé suite à la réunion associations afin de caler les dates. Il est distribué avec ce Pick'infos.

O Fleurissement et cadre de vie

- Fleurissement : Début septembre, la commission fleurissement, aidée des bénévoles, a repris les séances de désherbage, les dernières de l'année. Une quinzaine de bénévoles anime ce groupe mais il est toujours possible de les rejoindre et de participer à l'embellissement de la commune. Une réunion est prévue le 24 septembre.
- Groupe quartiers et hameaux : La réunion de reprise, presque de démarrage, est prévue le jeudi 16 septembre. En effet, une seule réunion avait pu se tenir en 2020 et tout avait été laissé en suspens en raison de la crise sanitaire.

O Commission associations

La réunion du 03 septembre avec les associations a permis de préparer le planning des manifestations de septembre 2021 à septembre 2022.

D'autre part, des propositions de dates pour cet automne ont été faites à toutes les associations, si elles le souhaitent, pour des rencontres associations-mairie, afin de garder le contact tous ensemble, d'échanger sur les fonctionnements de chacun, partager les réussites et les problématiques.

Enfin la commission continuera d'être présente aux Assemblées Générales des associations pour mieux se connaître. Ceci dans la mesure du possible et quand ces dates sont connues.

O Culture

- Jumelage : la première réunion du groupe de travail jumelage aura lieu le mercredi 22 septembre ; ce groupe de travail comprend des élus et des membres extérieurs. Cette première rencontre permettra de rappeler ce qu'est un jumelage et de commencer à travailler sur la faisabilité du projet.
- Concert : un concert gratuit de bassons et hautbois aura lieu le vendredi 12 novembre à la salle du Prado, financé par la CCPA. Un premier concert est prévu pour les enfants de l'école dans l'après-midi puis un second sera ouvert à l'ensemble de la population le soir.
- La nuit du conte : Le vendredi 19 novembre au Trapèze, à 18 h 00, spectacle de contes pour enfant gratuit présenté par OKILELE puis séance de dédicaces le vendredi 20/11 à la bibliothèque. Une nuit du conte adaptée aux conditions sanitaires en vigueur est également prévue sur la place de St Germain Nuelles le 30 octobre.
- Boîte à livres : elle a été déplacée sur la place et les administrés commencent à se l'approprier pleinement ; la consommation de livres pour enfants est notamment très importante. De fait, la bibliothèque lance un appel au don de livres pour enfants.

O Urbanisme

PLU : Le travail d'inventaire continue.

O Finances

La commission finances se réunira le mardi 05 octobre à 16 h 30 et accueillera un intervenant extérieur pour une analyse de la situation financière de la commune.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Cantine : bonne fréquentation en ce début d'année avec environ 140 enfants chaque jour. A noter toutefois quelques problèmes de discipline, des courriers ont été adressés aux familles.
« Le portail famille » (système de gestion des inscriptions en ligne) mis en route pour les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires sera mis en place pour la cantine aux vacances d'automne, ce qui permettra aux familles d'inscrire leurs enfants directement.
- Accueil Collectif de Mineurs : Les inscriptions via « le portail famille » se sont bien passées ; les tablettes mises à disposition des animateurs facilitent l'enregistrement des présences.
Au niveau des recrutements, un poste d'animateur reste à pourvoir. L'équipe est actuellement composée de l'ancienne équipe MJC avec Jennifer Vivert au poste de directrice et Camille Duperret, Emeline Barberet et Magali Devaux aux postes d'animatrice. Cette équipe est renforcée par 2 ATSEM, Eliane Legrain et Christelle Gomez sur le périscolaire du matin. L'ensemble des postes a été pourvu en CDD d'un an.
Les inscriptions pour les vacances d'automne démarreront le 04 octobre.
Mme le Maire remercie la commission pour le travail effectué et tout particulièrement la directrice pour le travail réalisé pour la mise en place de cette structure.
- Ecole Les Echaras : 208 enfants inscrits pour cette rentrée, 145 en élémentaire et 63 en maternelle. Concernant les travaux d'été, le préau a été entièrement nettoyé avant qu'une fresque ne soit réalisée à l'occasion d'un chantier jeunes cet été.
Le remplacement des toilettes de la classe de moyenne section est prévu à l'occasion des vacances de la Toussaint.
- Grain de Sel : C'est l'association qui organise des rencontres enfants-parents tous les mardis matins au Chalet des Jeunes ; la fréquentation reste faible pour l'instant mais l'association se laisse 2 années pour la mise en route. Des rencontres supplémentaires seront organisées le 1^{er} mardi de chaque semaine de vacances scolaires.

O Agriculture

La commission invite les bessenois à un rendez-vous le 08/10 à 20 h 30 pour visionner un diaporama sur le thème de l'eau domestique et agricole. Ce diaporama, préparé par Fernand Beron, sera suivi d'un échange avec les élus de la commission et les agriculteurs. De nombreuses recherches ont été effectuées pour la mise au point de ce diaporama, venez nombreux.

Le samedi 09/10, 1^{ère} matinée découverte, toujours sur le thème de l'eau et en particulier l'irrigation. Rendez-vous 57 route des Potelières, sur l'exploitation de Pascal Arquillière, puis visite des étangs d'Aurélien Gayet et des différents systèmes d'irrigation : comment et pourquoi arroser...

Une réunion sera également organisée prochainement pour faire le point sur les pièges à frelon asiatique installés au printemps.

Mme le Maire remercie chacun pour le travail effectué en commission et souligne le dynamisme de ces dernières.

Permis de construire déposés

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
REGNIER Estelle	58 route de la Combe	Extension de 27 m ² au rez-de-chaussée. Pose de 2 fenêtres de toit, ravalement de façade	03/08/2021
PRIOU Alexander	36 rte de Crussillieux	Extension (fermeture de la terrasse 24 m ²)	18/08/2021

Bien entretenir les espaces privés en limite de propriété

Qui est responsable de l'entretien du trottoir devant votre domicile ?

Le propriétaire occupant ou le locataire doit en assurer l'entretien (balayage, arrachage ou coupe des herbes, déneigement, etc.)

Qui entretient les fossés ?

Il appartient au propriétaire du terrain (c'est le cas notamment des propriétaires de parcelles agricoles, des bois) d'entretenir le fossé sur l'emprise de sa propriété, de permettre l'écoulement des eaux provenant des parcelles supérieures sans les empêcher et sans affecter celles qui sont en contrebas. Il s'agit notamment de tailler les haies, d'enlever les ronces, etc.

On note actuellement que les sentiers de randonnées sont de moins en moins praticables, peut-être du fait des coupes blanches qui ont laissé les ronces envahir l'espace et se propager sur les chemins.

Qui entretient la haie en limite de propriété ?

L'occupant de la propriété doit tailler ou élaguer régulièrement les branches des plantations qui dépassent de la propriété.

○ Programme ACM saison 2021/22

L'ACM se met en place et propose le programme suivant :

Organisation thématique des mercredis : *Les mille et une...*

Période 1 : ...Histoires (1/2)

De septembre jusqu'aux vacances d'automne / 7 mercredis

Période 2 : ...Pattes

Des vacances d'automne jusqu'aux vacances de fin d'année / 6 mercredis

Période 3 : ...Couleurs

Des vacances de Noël jusqu'aux vacances d'hiver / 6 mercredis

Période 4 : ...Saveurs

Des vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps / 7 mercredis

Période 5 : ...Histoires (2/2)

Des vacances de printemps jusqu'aux vacances d'été / 10 mercredis

Organisation thématique des accueils périscolaires : *Les 4 saisons...*

Aborder les 4 saisons en se calant sur le calendrier

Vacances d'automne : « l'ACM fait son cirque »

Début des inscriptions le 04/10 depuis le portail famille e-ticket. Pour les familles n'ayant pas encore complété leur dossier ou n'ayant pas reçu leurs codes d'accès merci de prendre rapidement contact avec Jennifer Vivert via acm@mairie-bessenay.fr

Programme à découvrir prochainement sur le site internet de la mairie www.mairie-bessenay.fr

A NE PAS MANQUER

Vendredi 08 Octobre 2021
A 20 h 30 - Bâtiment Le Trapèze
Salle des Cerisiers Blancs

Diaporama sur le thème de l'eau domestique et agricole suivi d'un échange avec les élus de la commission agricole et les agriculteurs

RENDEZ-VOUS

Samedi 09 Octobre 2021
57 route des Potelières
Sur l'exploitation de Pascal Arquillière

Première matinée découverte sur le thème de l'eau.
Avec la visite des étangs d'Aurélien Gayet et des différents systèmes d'irrigation.

Infos Associations

O CHORZEAM:

La chorale CHORZEAM recherche un(e) chef(fe) de chœur pour prendre en charge le groupe vocal. Nous sommes entre 12 et 15 participants et formons un bon groupe, où une bonne ambiance règne. Il conviendrait d'assurer une séance de 1h30 par semaine pendant 30 à 34 séances dans l'année. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez prendre contact au 06 83 29 79 79 ou au 06 13 80 96 02. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à vos interrogations.

O L'association Yoga Harmonie proposera cette rentrée :

- un cours de **Qi Gong** le **lundi soir de 19h à 20h15** à la salle de gym.

Venez découvrir ou perfectionner cette activité ! Les deux premiers cours d'essai sont gratuits. Le Qi Gong consiste en un ensemble de mouvements lents auxquels sont associés la respiration et la concentration. Cet art millénaire venu de Chine se pratique individuellement mais le travail est facilité par le groupe, sans compétition ni recherche de performance.

- du **yoga pour les enfants de 5 à 11 ans** sera proposé un **mercredi par mois de 10h30 à 11h30**. Le premier cours d'essai est gratuit. Le yoga permet aux enfants d'apprendre à bien vivre ensemble, être bien avec soi-même, bien respirer, se mettre en bonne posture, se détendre et se concentrer.

- deux cours de **yoga pour les adultes** : le **jeudi soir de 18h à 19h15** et le **jeudi de 19h30 à 20h45** animés par Laurence Decagny, notre nouvelle professeure de yoga.

Yogis débutants ou confirmés pourront choisir l'horaire qui leur convient le mieux.

Le yoga permet d'assouplir le corps par des postures simples et variées, de bien respirer, d'apprendre à se relaxer et à se concentrer.

Là aussi, les deux premiers cours d'essai sont gratuits. N'hésitez pas.

Les cours reprendront la semaine du 20 septembre 2021. Le passe-sanitaire est obligatoire pour les adultes.

O Association communale de chasse.

Il n'y a pas de distance déterminée qui limite la pratique de la chasse à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables. La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

Par contre : Par arrêté préfectoral, le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade, lieux de rassemblement), d'une ligne électrique ou téléphonique est prohibé.

Les jours de chasse sont les jeudis et les dimanches du deuxième dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Toutefois pour réaliser le plan de chasse grands gibiers des battues peuvent être organisées tous les jours de la semaine, dans un secteur déterminé, des panneaux de signalisation sont placés autour du secteur et les chasseurs portent des vêtements spécifiques de couleur orange fluo.

O Mariage de la 0 et la 1 – fête des classes

Si votre enfant est né en 2020 ou 2021, il est concerné par la fête des classes qui se déroulera le **samedi 6 novembre** prochain.

Pour les bébés, un shooting photo est prévu ainsi que la possibilité de défiler en poussette mais pour cela, il faut s'inscrire. Les informations et fiches d'inscription sont en cours de finalisation. Un courrier est prévu pour chaque conscrit. Nous cherchons donc à avoir la liste la plus complète possible de toutes les personnes concernées dont les bébés.

Alors, si votre enfant n'est pas inscrit sur la liste de la mairie de Bessenay (parce que vous ne résidez plus sur la commune, par exemple, mais que votre cœur est bessenois donc vous souhaitez participer) : c'est à vous de jouer et de nous contacter afin de vous faire connaître.

Contacts :

Bébés nés en 2020 : Katell ADELL au 06 86 69 87 38.

Bébés nés en 2021 : Stéphanie DELORME au 06 87 13 83 75.

O ADMR

Bien vivre chez soi, c'est le souhait de tous. Au quotidien les salariés et les bénévoles de l'ADMR rendent cela possible. Vous aussi vous pouvez faire quelque chose de simple, d'utile et de concret, apportez votre sourire, votre présence, pour nos bénéficiaires c'est déjà beaucoup...

Vous trouverez au sein d'une association ADMR une équipe de bénévoles, la proximité avec les populations, le plaisir d'exercer vos talents parmi une ou plusieurs missions suivantes :

* visites aux familles, animation locale, gestion de l'équipe d'aides à domicile,

* installation de la téléassistance...

Fréquence : Libre

Durée : Libre

Apporter notre aide à l'ensemble de la population pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement, pour continuer à vivre chez soi est notre vocation. Venez partager votre savoir-faire, découvrir un nouveau milieu et de nouvelles personnes, partager, gagner en compétence et vous former. Donnez un peu de votre temps à notre association ADMR ! Formation des bénévoles consécutive à la Fédération de l'Arbresle.

Grâce à l'ADMR, vous pouvez :

- partager nos valeurs : proximité, respect, solidarité, réciprocité, universalité,

- vous rendre utile et donner aux autres un peu de votre temps - recevoir, échanger, et rencontrer de nouvelles personnes

- valoriser vos compétences, vous former,

- rencontrer une équipe de bénévoles de votre village.

Nous vous accompagnons quelles que soient les missions que vous choisirez : administratives, visites aux bénéficiaires, comptabilité, communication, ressources humaines...

Nous vous FORMONS et vous accueillons.

Rejoignez-nous à Bessenay 6 chemin de la Drivonne : nous vous y attendons !

ADMR DE BESSENAY 6 chemin de la Drivonne - 69690 BESSENAY Tél. : 04 74 70 87 11

admr.bessenay@fede69.admr.org

Infos diverses

O Infos des familles

Votre présence, vos fleurs et petits mots nous ont sincèrement touchés lors du décès de **Antonia BOISSET**. Ses enfants Chantal, Béatrice, Marie Odile, Yves, Monique, Geneviève et Babeth, leurs conjoints, leurs enfants et petits-enfants vous remercient d'avoir partagé leur peine.

O Vie locale

CONCERT groupe de M.Zamora
VENDREDI 12 NOVEMBRE
SALLE DES FETES DU PRADO

Spectacle gratuit proposé par la Municipalité de Bessenay en partenariat financier avec la Communauté de Commune du Pays de l'Arbresle

LA BANDE DE HOUTBOIS ET DE BASSONS DE LYON

L'histoire de la « bande de hautbois » débute sous le règne de Louis XIII pour atteindre son apothéose sous celui de XVI.

A Lyon, elle est encadrée par Jérôme Guichard professeur de hautbois dans ce même conservatoire et pascal Zamora cor anglais solo a l'orchestre national de Lyon.

Cet ensemble a commandé 2 œuvres au compositeur vénézuélien Jaime Martinez qui seront créés cette année, notamment lors du congrès international d'ancres doubles qui se tiendra à Lyon en octobre 2021 et à Lentilly en mars prochain.

Ce groupe se produira le vendredi 12 Novembre prochain à la salle des fêtes du Prado :

-L'après-midi à destination de l'école "Les Echaras"

-Le soir à destination de toute la population locale

Programme :

-1er concerto Brandebourgeois de Jean-Sébastien Bach

-Marche pour la cérémonie des turcs de Jean - Baptiste Lully

-Carmen de Georges Bizet

-Oblivion d'Astor Piazzola

-Au clair de la Lune sous le ciel des tropiques de Jaime Martinez

Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

Message à l'attention des propriétaires riverains des cours d'eau

Cette année a été particulièrement pluvieuse. De plus, nombreux travaux d'entretien des haies, des jardins sont effectués dans les maisons.

Une vigilance toute particulière doit cependant être de mise pour tous les propriétaires dont le terrain borde une rivière. Il est absolument primordial que tous les déchets verts (branchages, billes de bois, produit de coupe des haies...) soient évacués en déchetterie et non laissés en bord de rivière. En effet, un stockage de branches, bois, etc sur un terrain proche d'un cours d'eau peut se révéler très aggravant si une crue survient ; tous ces éléments peuvent facilement être emportés par la rivière et se trouver coincés dans un pont, contre un mur, etc. ils peuvent alors créer un « embâcle » c'est-à-dire un bouchon en travers du lit, qui va entraîner une augmentation de la hauteur d'eau, donc plus de dégâts pour les personnes et biens inondés. La vigilance de tous permet d'éviter ce genre de phénomènes. Soyez donc très attentifs à évacuer tous vos déchets verts et produits de coupe au fur et à mesure !

O Quoi de neuf à Bessenay ?

Brigitte Noton, réflexologue plantaire à l'Espace Santé : 6 chemin de la Drivonne à Bessenay depuis le 15 septembre 2021.

La réflexologie plantaire est une technique manuelle naturelle qui s'adresse et s'adapte à tous du bébé au senior. Par la stimulation de zones réflexes des pieds, tous les organes et fonctions du corps peuvent être activés et équilibrés. La réflexologie peut améliorer le fonctionnement des organes (digestion, respiration...), soulager les douleurs (migraines, dos), apaiser stress et tension...

je vous reçois les jeudis, vendredis, et un mercredi sur 2 sur rendez-vous au 07 68 94 36 73.

bn.reflexologue@gmail.com

AGENDA

Les évènements sont liés à l'évolution de la crise sanitaire et donc susceptibles d'être modifiés ou annulés et d'autres animations ajoutées

Octobre/novembre 2021		
date	évènement	organisateur
Dimanche 3 octobre	Repas des aînés	Mairie
Jeudi 7 octobre	Journée tennis adapté	Tennis Club Bessenois
Vendredi 8 octobre	Présentation par la commission agriculture : Thème de l'eau	Mairie
Samedi 9 octobre	Matinée découverte de la commission agriculture : L'irrigation	Mairie
Jeudi 14 octobre	Conférence parentalité	Conseil Parents d'Elèves
Mercredi 20 octobre	Repas des adhérents	Club des Cerisiers Blancs
Vendredi 22 octobre	Distribution des fromages	Conseil Parents d'Elèves
Dimanche 6 novembre	Fête des classes en 0 et 1	Classes en 0 et 1
Jeudi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Mairie
Vendredi 12 novembre	Concert musiques classiques et traditionnelles	Mairie en partenariat CCPA
Vendredi 19 novembre	Nuit entre deux contes	Bibliothèque municipale
Samedi 20 novembre	Séance dédicaces	Bibliothèque municipale
Samedi 20 et dimanche 21 novembre	Concours boules au boulodrome de L'Arbresle	Boule Amicale Bessenoise
Dimanche 21 novembre	Animation tartiflette sur la place	Classes en 2
Samedi 27 novembre	Accueil nouveaux arrivants	Mairie
Samedi 27 novembre	Sainte Barbe à Saint Julien sur Bibost	Pompiers
Dimanche 28 novembre	TELETHON	Mairie

C'est aussi la rentrée à l'ACM !

L'Accueil Collectif de Mineurs accueille les enfants de 3 à 11 ans pendant le temps périscolaire, les mercredis, et les vacances scolaires.

La rentrée des classes est souvent significative de changements et de nouveautés, et c'est le cas cette année à l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) de Bessenay qui a vu l'arrivée de... P'Tit Loup !

Mais qui est P'Tit Loup ? P'Tit Loup a fait sa rentrée à l'ACM le 2 septembre, comme les enfants. Il a pris soin de bien les accueillir en leur présentant les locaux réaménagés et redécorés, le planning des anniversaires des enfants, et toute l'équipe d'animation : Magali, Camille, Emeline, Laurie sans oublier Eliane et Christelle, toutes entourées par Jennifer. P'Tit Loup s'est à son tour senti très bien accueilli par les enfants qui le considèrent comme une vraie mascotte !

Mais ce n'est pas fini, il y avait également quelques nouveautés que les parents ont pu découvrir lors de la réunion du 26 Août. L'ACM est désormais une structure communale dirigée par Jennifer Vivert, qui s'est entourée d'une équipe professionnelle qui connaît déjà bien les lieux. Les parents ont désormais la possibilité d'accéder à toutes les informations utiles (fonctionnement, programme, horaires), de gérer les inscriptions de leurs enfants, et de suivre leurs factures depuis une plateforme

en ligne (ou une application mobile, au choix). Les horaires et les tarifs, quant à eux, n'ont pas évolué. Les enfants se sont donc retrouvés nombreux en ce début d'année autour de différentes activités : activités manuelles et créatives, sportives, culinaires, artistiques, jardinage... Le tout s'articulant autour des deux objectifs du projet pédagogique de la saison :

1/ Sensibiliser à la préservation de notre planète, ses ressources, sa faune et sa flore.

2/ Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne et leurs apprentissages via des supports ludiques.

Les sourires qui rayonnent sur les visages pendant toutes ces activités sont la plus belle récompense pour l'équipe, et pour P'Tit Loup !

Merci à tous les parents pour leur confiance, à l'équipe d'animation pour leur dévouement, aux parents délégués pour leur soutien, et à tout le personnel communal qui assure le bon fonctionnement de l'ACM malgré les contraintes sanitaires.

Bonne rentrée à tous !



Une joyeuse équipe d'animation !

Conception, impression, diffusion : mairie de Bessenay